

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOACHIM**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Joachim tenue à l'hôtel de ville, le 6 février 2017 à 20h, sous la présidence de M. Marc Dubeau, Maire.

Sont présents: M. Marc Dubeau, Maire
M. Bruno Guilbault, Conseiller
Mme Marie-Claude Bourbeau, Conseillère
M. Mario Godbout, Conseiller
M. Lawrence Cassista, Conseiller

Sont absents : Mme Lucie Racine, Conseillère
M. Jean-François Labranche, Conseiller

Secrétaire d'assemblée : Mme Anick Patoine, Directrice générale et secrétaire-trésorière

PUBLIC : 6

ORDRE DU JOUR

- 1. OUVERTURE**
- 2. ORDRE DU JOUR**
- 3. PROCÈS-VERBAUX**
 - 3.1. Procès-verbal de la séance ordinaire du 16 janvier 2017.
- 4. TRÉSORERIE**
 - 4.1. Comptes.
 - 4.2. Office municipal d'habitation-Budget 2017.
 - 4.3. Reconstruction de la route des Carrières-Dépense pris à même le fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques.
- 5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
 - 5.1. Adhésion à la Coopérative d'informatique municipale.
 - 5.2. Écocentre-Récupération de vélos.
 - 5.3. Contrat-Analyse comparative de la rémunération et politique salariale.
 - 5.4. Avis de motion visant l'adoption d'un règlement afin de procéder à l'installation et à l'entretien de compteurs d'eau.
- 6. TRAVAUX PUBLICS**
 - 6.1. Contrat-Services d'entretien divers printemps-été 2017.
 - 6.2. Contrat-Services professionnels préparation d'un appel d'offres pour procéder à la révision des plans et devis dans le cadre de la construction d'un réservoir d'eau potable (secteur village).
- 7. LOISIRS ET CULTURE**
 - 7.1. Arc-en-Sons-Demande de commandite.
- 8. URBANISME**
 - 8.1. Avis de motion visant l'adoption d'un règlement afin d'ajouter des travaux et interventions non assujettis au PIIA.
 - 8.2. Adoption du projet de règlement n°396-2017 modifiant le règlement sur les PIIA n°381-2015.
- 9. AFFAIRES NOUVELLES**
 - 9.1. Nomination d'un représentant sur le comité de la politique familiale et des aînés de la MRC de La Côte-de-Beaupré.
 - 9.2. Club Optimiste Côte-de-Beaupré-Commandite.
 - 9.3. Québec en santé-Demande d'appui.
- 10. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

1. OUVERTURE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président. Monsieur Marc Dubeau, Maire, souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

014-20170206

2. ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Lawrence Cassista et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

Adoptée

3. PROCÈS-VERBAUX

015-20170206

3.1. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 16 JANVIER 2017

CONSIDÉRANT QUE les membres ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 janvier 2017;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Mario Godbout et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 janvier 2017.

Adoptée

4. TRÉSORERIE

016-20170206

4.1. COMPTES

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend acte de la liste des comptes payés (Réf :207-000) en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser les dépenses de la directrice générale et secrétaire-trésorière et des autorisations de paiement de compte en regard des décisions prises dans le cadre de la séance ordinaire du 6 février 2017;

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend en compte la liste des comptes à payer faite conformément aux dépenses autorisées en vertu de la délégation de la directrice générale et secrétaire-trésorière;

IL EST PROPOSÉ par Madame Marie-Claude Bourbeau et unanimement résolu d'approuver la liste des comptes à payer et d'autoriser leur paiement.

Adoptée

017-20170206

4.2. OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION-BUDGET 2017

Il est proposé par Monsieur Lawrence Cassista et unanimement résolu :

- a) D'approuver le budget 2017 de l'Office municipal d'habitation de Saint-Joachim situé au 2, rue de la Noblesse à Saint-Joachim;
- b) De contribuer financièrement pour un montant de 2483\$.

Adoptée

018-20170206

4.3. RECONSTRUCTION DE LA ROUTE DES CARRIÈRES-DÉPENSE PRIS À MÊME LE FONDS LOCAL RÉSERVÉ À LA RÉFECTION ET À L'ENTRETIEN DE CERTAINES VOIES PUBLIQUES

CONSIDÉRANT QUE de fortes pluies survenues dans la nuit du 22 au 23 octobre ont causé le débordement d'un cours d'eau emportant une partie de la route des Carrières;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a dû appliquer l'article 937 du Code municipal du Québec afin de rétablir le plus rapidement possible l'accès à cette voie publique;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a fait une demande d'aide financière au gouvernement pour ce sinistre;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu la confirmation qu'elle peut bénéficier du Programme général d'aide financière lors de sinistres mis en œuvre le 11 novembre 2016;

CONSIDÉRANT QUE des travaux de reconstruction ont été réalisés du 31 octobre au 9 novembre 2016;

CONSIDÉRANT QUE les coûts reliés aux travaux sont de l'ordre de 72 668,57\$;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Bruno Guilbault et unanimement résolu :

- a) De payer les factures liées au sinistre survenu sur la route des Carrières à même le fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques;
- b) De renflouer le fonds avec l'aide financière octroyée à la municipalité par le gouvernement.

Adoptée

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

019-20170206

5.1. ADHÉSION À LA COOPÉRATIVE D'INFORMATIQUE MUNICIPALE

CONSIDÉRANT QUE plusieurs municipalités du Québec et la Fédération québécoise des municipalités ont décidé de mettre en commun des ressources pour développer des produits et des services informatiques adaptés aux besoins de municipalités de moindre envergure et aux municipalités régionales de comté;

CONSIDÉRANT QUE la Coopérative d'informatique municipale (CIM) a été constituée afin d'offrir à ses membres utilisateurs municipaux des produits informatiques et technologiques, des services et le support connexe ainsi que des services-conseils quant à leurs besoins informatiques et leur développement informatique ou technologique, le tout sans but lucratif;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Joachim a de tels besoins et désire à cette fin devenir membre de CIM, à souscrire à cette fin à vingt (20) parts du capital social de CIM, s'engager à en respecter les règlements et à souscrire au contrat à intervenir avec CIM;

Il est proposé par Madame Marie-Claude Bourbeau et unanimement résolu que :

- a) La Municipalité de Saint-Joachim souscrit à vingt (20) parts du capital social de CIM pour un montant total de deux cents dollars (200\$);
- b) La Municipalité de Saint-Joachim adhère à la CIM à titre de membre régulier de celle-ci et qu'à ce titre elle s'engage à respecter les règlements de la CIM;
- c) Mme Anick Patoine, directrice générale et secrétaire-trésorière, soit autorisée à signer tout document requis à cette adhésion au nom de la Municipalité de Saint-Joachim y compris le contrat à intervenir avec la CIM;
- d) Mme Anick Patoine, directrice générale et secrétaire-trésorière, agit à titre de représentante de la Municipalité de Saint-Joachim dans le cadre de l'exercice des pouvoirs et obligations conférés à titre de membre de ladite coopérative.

Adoptée

020-20170206

5.2. ÉCOCENTRE-RÉCUPÉRATION DE VÉLOS

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Mario Godbout et unanimement résolu de permettre à Bicycles Marius inc. ou Cyclo Nord-Sud de récupérer les vélos que la Municipalité de Saint-Joachim et la Ville de Beaupré ramassent à l'écocentre pour être expédiés par l'organisme Cyclo Nord Sud à des pays en voie de développement.

Adoptée

021-20170206

5.3. CONTRAT-ANALYSE COMPARATIVE DE LA RÉMUNÉRATION ET POLITIQUE SALARIALE

CONSIDÉRANT QUE les contrats de travail des employés viennent à échéance le 31 décembre 2017;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Joachim désire obtenir une aide externe pour effectuer l'analyse comparative des salaires et des conditions pour 6 postes à temps plein et 3 postes saisonniers;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a demandé à trois firmes des offres de services professionnelles;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Lawrence Cassista et unanimement résolu d'octroyer un contrat à la firme Focus-Ressources humaines pour un montant de 7 050\$ outre les taxes, tel que présenté à l'offre de services datée du 26 janvier 2017 (**Réf :303-130**).

Adoptée

AVIS DE MOTION

5.4. AVIS DE MOTION VISANT L'ADOPTION D'UN RÈGLEMENT AFIN DE PROCÉDER À L'INSTALLATION ET À L'ENTRETIEN DE COMPTEURS D'EAU

Monsieur Bruno Guilbault, conseiller, donne avis de motion de l'adoption lors d'une séance du conseil subséquente, d'un règlement visant l'installation et l'entretien des compteurs d'eau touchant le secteur résidentiel et non résidentiel.

Adoptée

6. TRAVAUX PUBLICS

022-20170206

6.1. CONTRAT-SERVICES D'ENTRETIEN DIVERS-PRINTEMPS/ÉTÉ 2017

CONSIDÉRANT QUE des prix ont été demandés à au moins trois (3) entreprises relativement aux éléments suivants :

- Balayage des rues sous contrat avec le MTQ (rue de L'Église et avenue Royale);
- Pompage des puisards;
- Marquage de la chaussée (stationnement hôtel de ville, pictogrammes et lignes d'arrêts);
- Débroussaillage (chemin du Cap-Tourmente);

IL EST PROPOSÉ par Madame Marie-Claude Boubeau et unanimement résolu :

- a) D'octroyer un contrat au plus bas soumissionnaire pour le balayage des rues sous contrat avec le MTQ à Scell-Tech d'un montant de 114\$/hr outre les taxes, tel que présenté à la soumission datée du 20 janvier 2017;
- b) D'octroyer un contrat au plus bas soumissionnaire pour le pompage des puisards à Sani-Orléans d'un montant de 9,25\$/puisard outre les taxes pour chacun des 175 puisards, tel que présenté dans la soumission datée du 25 janvier 2017;
- c) D'octroyer un contrat au plus bas soumissionnaire pour le marquage de la chaussée (stationnement de l'hôtel de ville, les pictogrammes de vélos et les lignes d'arrêts) à

Marquage A.L.inc. au montant de 3 820\$ outre les taxes, tel que présenté à la soumission datée 24 janvier 2017;

- d) D'octroyer un contrat au plus bas soumissionnaire pour le débroussaillage du chemin du Cap-Tourmente à Dénéigement Daniel Lachance d'un montant de 75\$/heure outre les taxes tel que présenté à la soumission datée du 19 janvier 2017. Le débroussaillage devra être fait à deux reprises durant la période estivale, soit une première fois avant le 15 juin et une seconde fois vers le 15 août 2017.

Adoptée

023-20170206

6.2. CONTRAT-SERVICES PROFESSIONNELS-PRÉPARATION D'UN APPEL D'OFFRES POUR PROCÉDER À LA RÉVISION DES PLANS ET DEVIS DANS LE CADRE DE LA CONSTRUCTION D'UN RÉSERVOIR D'EAU POTABLE (SECTEUR VILLAGE)

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Joachim avait réalisé des plans et devis pour la construction d'un réservoir d'eau potable à proximité de celui déjà existant;

CONSIDÉRANT QUE le réservoir initialement proposé était situé dans la zone agricole et que la Commission de protection du territoire agricole du Québec a refusé à la municipalité la construction d'un nouveau réservoir sur le territoire agricole, malgré la démonstration par de nombreux experts que le projet n'engendre pas d'impacts négatifs sur l'agriculture;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a été dans l'obligation de revoir l'emplacement du réservoir;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'étude de différents sites, la municipalité a acquis le lot 3 814 699 en date du 31 janvier 2017;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a déposé une demande d'aide financière au programme FEPTEU et qu'elle est, à ce jour, dans l'attente d'une approbation;

CONSIDÉRANT QUE dans un courriel du MAMOT (Émilie Berrouard) daté du 9 juin 2016, la municipalité doit mettre fin au mandat octroyé antérieurement nécessitant ainsi un nouvel appel d'offres pour procéder à la révision des plans et devis antérieurement réalisés (Réf : 706-111);

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a tenté de défendre son point en mentionnant notamment la possibilité que certaines firmes d'ingénieurs puissent formuler des doutes et des contestations face à l'avantage flagrant de la firme ayant initialement réalisé les plans et devis, en raison de leurs connaissances approfondies du projet, à déposer une offre de services pour la révision de ses propres plans et devis;

CONSIDÉRANT QUE les services professionnels d'une firme d'ingénieurs-conseils sont nécessaires afin de procéder notamment à la préparation d'un appel d'offres pour procéder à la révision des plans et devis dans le cadre de la construction du réservoir d'eau potable;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a préparé et fait parvenir un appel d'offres sur invitation, sans toutefois appliquer les termes d'analyse des offres de services étant donné que le contrat est d'une valeur inférieure à 25 000\$, à trois (3) firmes d'ingénieurs indépendamment (Réf : 706-111);

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Bruno Guilbault et unanimement résolu :

- a) D'octroyer un contrat à CG3M Consultants-infrastructures municipales d'un montant maximum de 7 070,96\$ outre les taxes, le tout tel que présenté à l'offre de services No ref.17103-006 datée du 1^{er} février 2017;
- b) D'attribuer cette dépense au futur règlement d'emprunt à être adopté pour la construction du réservoir d'eau potable.

Adoptée

7. LOISIRS ET CULTURE

024-20170206

7.1. ARC-EN-SONS-DEMANDE DE COMMANDITE

CONSIDÉRANT QUE pour une 18^e année consécutive, l'ensemble vocal Arc-en-Sons présentera son spectacle annuel les 28-29 et 30 avril prochain à l'école secondaire Mont-Sainte-Anne;

CONSIDÉRANT QUE la conception et la qualité de ce spectacle reposent sur les commandites;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Lawrence Cassista et unanimement résolu :

- a) D'autoriser une commandite à l'Ensemble vocal Arc-en-Sons d'un montant de 75\$, soit l'achat publicitaire d'une ½ page en noir et blanc en format horizontale;
- b) D'attribuer cette dépense à même les redevances d'Hydro-Canyon.

Adoptée

8. URBANISME

AVIS DE MOTION

8.1. AVIS DE MOTION VISANT L'ADOPTION D'UN RÈGLEMENT AFIN D'AJOUTER DES TRAVAUX ET INTERVENTIONS NON ASSUJETTIS SUR LES PIIA #381-2015

Monsieur Bruno Guilbault, conseiller, donne avis de motion de l'adoption lors d'une séance du conseil subséquente, d'un règlement afin d'ajouter des travaux et interventions non assujettis sur les PIIA #381-2015.

Adoptée

025-20170206

8.2. ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT N°396-2017 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PIIA N°381-2015

CONSIDÉRANT QUE le schéma d'aménagement et de développement de La Côte-de-Beaupré est entré en vigueur le 17 janvier 2014 ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Joachim a adopté le règlement numéro 381-2015 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) et qu'il est entré en vigueur conformément à la Loi le 1^{er} avril 2015;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun d'ajouter des travaux et interventions non assujettis au PIIA dans le but de permettre une application plus efficace du règlement et ainsi réduire les délais d'émission de permis pour des éléments qui n'ont pas pour effet de modifier l'aspect actuel de l'immeuble ;

CONSIDÉRANT QUE suite à différentes consultations auprès de la MRC de La Côte-de-Beaupré, il a été convenu d'un commun accord, des divers travaux et interventions pouvant faire l'objet d'une exemption au PIIA;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion de la présentation du présent règlement a été donné à la séance du conseil du 6 février 2017;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Bruno Guilbault et unanimement résolu d'adopter le projet de règlement n°396-2017 modifiant le règlement sur les PIIA n°381-2015 afin d'ajouter des travaux et interventions non assujettis au PIIA.

Adoptée

9. AFFAIRES NOUVELLES

026-20170206

9.1. NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT SUR LE COMITÉ DE LA POLITIQUE FAMILIALE ET DES AÎNÉS DE LA MRC DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Côte-de-Beaupré a effectué une demande au programme de soutien financier aux politiques familiales municipales et au programme MADA;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de mettre en place un comité et procéder à la nomination d'un représentant pour chaque municipalité;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Mario Godbout et unanimement résolu de nommer Madame Marie-Claude Bourbeau pour représenter la Municipalité de Saint-Joachim lors des rencontres du comité mis en place pour la politique familiale et des aînés de la MRC de La Côte-de-Beaupré.

Adoptée

027-20170206

9.2. CLUB OPTIMISTE CÔTE-DE-BEAUPRÉ-COMMANDITE

IL EST PROPOSÉ par Madame Marie-Claude Bourbeau et unanimement résolu :

a) D'autoriser l'achat de 10 cartes au coût de 25\$ chacune pour participer au souper bénéfice 2017 du Club Optimiste Côte-de-Beaupré;

b) D'attribuer cette dépense à même les redevances d'Hydro-Canyon.

Adoptée

028-20170206

9.3. QUÉBEC EN SANTÉ-DEMANDE D'APPUI

CONSIDÉRANT QU'il est reconnu que le travail sur les environnements favorables à un mode de vie sain est un puissant levier pour améliorer durablement les conditions de vie de l'ensemble de la population.

CONSIDÉRANT QUE le contexte social et politique actuel amène une opportunité de premier plan pour appuyer l'implantation d'environnements favorables aux saines habitudes de vie dans les municipalités, dont entre autres, le programme d'infrastructure du gouvernement fédéral dans des projets municipaux.

CONSIDÉRANT QUE la Politique gouvernementale de prévention en santé, dévoilée le 23 octobre 2016 par le gouvernement du Québec, vise comme objectif que 90 % des municipalités de 1 000 habitants et plus adoptent des mesures afin d'aménager des communautés favorables à la sécurité et à la mobilité durable, aux saines habitudes de vie ainsi qu'à la qualité de vie de leurs résidents.

CONSIDÉRANT QUE le milieu municipal est reconnu comme un acteur de premier plan dans la mise en place d'actions, en favorisant notamment l'essor des transports collectifs et actifs, l'aménagement, la disponibilité et l'animation de plateaux sportifs accessibles, la création de jardins communautaires et de parcs, le soutien à l'implantation de marchés publics, l'installation de fontaines d'eau, la mise en place de programmes et de services aux citoyens pour favoriser les saines habitudes de vie, etc.

IL EST PROPOSÉ par Madame Marie-Claude Bourbeau et unanimement résolu :

a) De signifier notre appui au Regroupement pour un Québec en santé et, à cet effet, nous demandons au gouvernement du Québec :

- a. De poursuivre et d'intensifier les investissements dans la création d'environnements favorables aux saines habitudes de vie tout en favorisant la diminution de la consommation de produits qui nuisent à la santé des Québécoises et des Québécois :
 - i. Par l'augmentation de la taxe sur le tabac contribuant à la diminution du tabagisme;
 - ii. Par l'instauration d'une taxe sur les boissons sucrées contribuant à la diminution de la consommation du sucre;
- b) D'investir les revenus dans la mise en œuvre d'un plan concerté, ambitieux et mobilisateur qui vise la création d'environnements favorables à l'intégration des saines habitudes de vie dans les milieux de vie et le quotidien de toutes les Québécoises et de tous les Québécois.
- c) D'acheminer copie de la présente résolution au député de notre circonscription, au ministre des Finances, monsieur Carlos Leitao, à la ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse, à la Santé publique et aux Saines habitudes de vie, madame Lucie Charlebois et au premier ministre, monsieur Philippe Couillard.

Adoptée

10. PRÉRIODE DE QUESTIONS

- a) Plusieurs questions sont soulevées par les citoyens concernant le nettoyage du cours d'eau Blondelle à venir. M. Dubeau rassure les gens en leur expliquant qu'une firme d'ingénieurs a été mandatée pour explorer des pistes de solutions étant donné la place restreinte pour effectuer les travaux de nettoyage.

029-20170206

11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Lawrence Cassista unanimement résolu de lever l'assemblée du 6 février 2017 à 20h32.

Adoptée

Président

Secrétaire

Marc Dubeau, Maire

Anick Patoine, Directrice générale et
Secrétaire-Trésorière